

Qui s'oppose à l'aide médicale à mourir?

Des groupes qui ont déposé des mémoires distincts en commission parlementaire forment en fait une même entité

10 octobre 2013 | Amélie Daoust-Boisvert | Actualités en société



Photo : La Presse canadienne (photo)


La ministre Véronique Hivon est préoccupée par le phénomène de multiplication des oppositions au projet de loi 52.

Des groupes qui ont présenté en commission parlementaire des mémoires distincts, mais porteurs d'un message semblable contre l'aide médicale à mourir, entretiennent des relations si étroites que certains forment une seule et même entité au registre des entreprises, constate Le Devoir.

Devant la commission chargée d'étudier le projet de loi 52, de nombreux groupes sont venus manifester une ferme opposition à l'aide médicale à mourir, semant un doute sur l'étendue du consensus social à ce sujet. Ce « non à l'euthanasie » semble en partie porté par des opposants qui multiplient les appartenances aux différents groupes.

Un exemple. Le Réseau des soins palliatifs du Québec et l'Alliance des maisons de soins palliatifs

ont présenté des mémoires distincts à la commission, et ils ont été entendus séparément. Mais dans le registre des entreprises, ces deux associations ne font qu'une : c'est l'Association québécoise de soins palliatifs.

 Le directeur général de l'association, Jessy Savaria, explique que c'est surtout par manque de moyens financiers que les deux associations forment une seule et même entité administrative. Il estime aussi que le Réseau et l'Alliance devaient présenter des mémoires distincts, car leurs préoccupations et leurs membres ne sont pas « exactement » les mêmes.

Des gens très impliqués

Des noms reviennent aussi fréquemment aux différents conseils d'administration de ces organismes anti-euthanasie, témoigne le registre des entreprises. La Dre Catherine Ferrier représente le Collectif de médecins du refus médical de l'euthanasie. Elle siège aussi au conseil d'administration de Vivre dans la dignité. Les deux groupes sont représentés, dans leurs relations publiques, par la firme Massy Forget Langlois.

Le Dr Serge Daneault, qui accompagnait la Dre Ferrier lors de l'audition du Collectif de médecins du refus médical de l'euthanasie, le 24 septembre, siège pour sa part aux CA du Réseau des soins palliatifs du Québec et de la Société québécoise des médecins de soins palliatifs.

Cette nouvelle association a été fondée cette année par le Dr Patrick Vinay. Ce dernier en est le président. Mais il est aussi vice-président de Vivre dans la dignité et a déjà été porte-parole pour le Collectif de médecins du refus médical de l'euthanasie.

La Dre Justine Farley, pour sa part, siège au CA de la nouvelle société présidée par le Dr Vinay. Elle cumule aussi des fonctions au sein de l'Association québécoise de soins palliatifs, dont elle a déjà été la présidente.

D'autres groupes véhiculent un message semblable, mais font cavalier seul : la Coalition des médecins pour la justice sociale du Dr Paul Saba, par exemple, ou le Rassemblement québécois contre l'euthanasie, mené par les Drs Claude Morin et Marc Bergeron.

La ministre à l'affût

La ministre Véronique Hivon semble préoccupée par le phénomène de multiplication des oppositions. Mercredi, à la directrice de Toujours Vivant/Not Dead Yet, Amy Hasbrouck, elle a demandé : « Quels sont vos liens avec les personnes handicapées ? Quels sont vos membres ? Qui représentez-vous ? »

La députée libérale Stéphanie Vallée a toutefois tenu à préciser mercredi que « c'est important d'entendre tous ceux et celles qui souhaitent se faire entendre ».

L'audition du Dr Patrick Vinay au nom de la Société québécoise des médecins de soins palliatifs a donné lieu, le 2 octobre, à des critiques des parlementaires. La ministre Hivon a demandé au Dr Vinay en quoi sa nouvelle association était « différente » du Collectif de médecins du refus médical de l'euthanasie, un groupe lui aussi fondé récemment et dont il a déjà été le porte-

parole. « Les deux choses sont différentes », lui a répondu le Dr Vinay, la société étant « une association professionnelle ».

Les élus ont mis en doute sa crédibilité, réagissant à un paragraphe de son mémoire qui dit que « les médecins hospitaliers seront en conflit d'intérêts avec le malade puisqu'ils retireront des bénéfices personnels directs en posant un geste euthanasique : les lits ainsi libérés seront alors occupés par l'admission de nouveaux malades, lesquels nécessiteront des soins actifs beaucoup plus rémunérateurs ». Le Dr Vinay a précisé qu'il ne pensait pas ses collègues animés à ce point par l'appât du gain, mais que l'apparence de conflit d'intérêts l'inquiétait. Ces affirmations sont très « graves », a dit Véronique Hivon. « Quand on a des affirmations de la sorte venant d'un professeur de votre trempe, vous perdez toute crédibilité à mes yeux », a renchéri la députée de la CAQ Hélène Daneault, elle-même médecin.

« Ce document, tous les membres du CA l'ont vu », lui a répondu le Dr Vinay.

Les groupes se défendent

Pourquoi tous ces groupes n'ont-ils pas uni leurs forces ?

« Il n'y a pas eu de concertation [entre les groupes], dit Jessy Savaria, de l'Association québécoise de soins palliatifs. Je suis content, car le message est le même, malgré que personne ne se soit parlé. »

« Il n'est pas tout à fait exact de dire que plusieurs groupes véhiculent le même message, répond Michel Racicot, de Vivre dans la dignité. Bien que plusieurs groupes s'opposent au projet de loi 52, chaque groupe aborde la question selon la perspective qui lui est propre en toute liberté de conscience et d'expression. » La Dre Catherine Ferrier croit que « nous pouvons travailler ensemble sans nous unir en un seul groupe. Il me semble que ça donne une richesse que nous perdrons si nous voulions nous uniformiser. »

Elle ajoute, dans une réponse écrite aux questions du Devoir, que « 60 % des mémoires » soumis à la commission Mourir dans la dignité s'opposaient à l'euthanasie. Le collectif compte 599 médecins membres - et 11 000 personnes ont signé son manifeste, selon la Dre Ferrier.